



PROCÈS-VERBAL

Séance du lundi 19 février 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 19 du mois de février, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances en mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Béatrice BERTRAND, Maire.

Présents :

Mmes et MM. BERTRAND Béatrice ; NAUDIN Thierry ; SOURDEAU Jean-Claude ; COLLARD Cynthia ; BOURDIN Jean-Pierre ; MARTEAU Josette ; GUITTON Jean-Claude ; DE LA CHAPELLE Charles-Philippe ; PICARD Evelyne ; BRAULT Martine ; GILLON Nelly ; CORNILLEAU Stéphane ; HUET Philippe ; POT Ludovic ; BESNARD Christelle ; HERMENIER Stéphane ; PASSIANT Céline ; BRAULT Mélina ; DEMION Pierre-Yves.

Absent(e-s) excusé(e-s) : PRATS Sylvie donnant pouvoir à BERTRAND Béatrice, MASSON Stéphane donnant pouvoir à GUITTON Jean-Claude, BESNARD Sylvie donnant pouvoir à NAUDIN Thierry ; CHEVET Sébastien donnant pouvoir à BRAULT Mélina.

Absent(e-s) : Néant.

Madame COLLARD Cynthia est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

• AJOUT

• REPORT

1. Subvention associations 2024;
2. Vote taux imposition 2024;
3. [Convention de prise en charge de l'organisation de la pause méridienne par la commune de Vivy au profit de l'OGEC de l'école privée Le Sacré Cœur de Vivy;](#)
4. Versement d'un fonds de concours au Siéml pour les opérations d'extension de l'éclairage public dans le cadre de l'aménagement de la place Auguste Harrault et de l'Avenue des Deux Sœurs ;
5. Agence de l'Eau – demande de subvention pour la revitalisation du centre-bourg: requalification des espaces publics Place centrale Auguste Harrault et Avenue des Deux Sœurs;
6. Travaux de rénovation énergétique d'un bâtiment pour développer le restaurant scolaire à Vivy – Demande de fonds de concours à la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire ;
7. Dénomination chemin et attribution de numéros.
8. **Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR 2024)**
9. Questions diverses.
 - [Révision de la constitution des commissions municipales permanentes.](#)

DCM n°2024-02-017 – Subvention associations 2024 .

Rapporteur : M. Thierry NAUDIN

- VU l'avis favorable de la commission finances en date du 12/02/2024.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer, à l'unanimité des membres présents et représentés, les subventions communales 2024 conformément au tableau ci-dessous, imputées en dépenses de fonctionnement au c/65748 et c/657362 pour le CCAS :

Association	Subvention 2024
ASSOCIATIONS SPORTIVES	
Football ASVN 90	1 845,00 €
Ecole de foot	3 000,00 €
AGVO Gym et Danse	1 200,00 €
Basket AEGB	1 000,00 €
Tennis de Table EVGTT	1 100,00 €
Avant-garde Pétanque Club	500,00 €
Avant-garde Pétanque école	1 500,00 €
Yoga des Pins	200,00 €
ASSOCIATIONS CULTURELLES	
Harmonie de Vivy	5 200,00 €
Comité des Fêtes	1 000,00 €
Arlequin Vétusien	100,00 €
ASSOCIATIONS SCOLAIRES	
Arbre de Noël (2 écoles)/APE	1 200,00 €
U.S.E.P.	456,00 €
DOMAINE SOCIAL ET SANTÉ	
CCAS	6 000,00 €
A.D.M.R.	3 500,00 €
E.V.S. animation enfance-jeunesse	85 000,00 €
E.V.S. animation locale	2 147,94€
Restos du Cœur	1 000,00 €
Cancer	300,00 €
Alzheimer Saumur	300,00 €
Vie Libre	110,00 €
DIVERS	
Groupement Protection des Cultures	2 800,00 €
Anciens d'A.F.N.	300,00 €
Les Joyeux Retraités	300,00€
TOTAL	120 058,94 €

M. Thierry NAUDIN apporte une précision par rapport à la subvention octroyée au Tennis de table. La commune leur accorde une subvention de 1 100€ pour l'année 2024. Les années précédentes, une subvention de 1 000€ leur était versée.

La commune de Gennes leur verse une subvention inférieure à celle de la commune de Vivy, mais le nombre de licenciés est plus important à Vivy.

DCM n°2024-02-018 - Vote taux imposition 2024.

Rapporteur : M. Thierry NAUDIN

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la réforme de la Taxe d'Habitation ;
- CONSIDERANT que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale ;

- VU l'avis favorable de la commission finances et budget en date du 12/02/2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2023 et de les reconduire à l'identique sur 2024 soit :

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (TFRS)	15,24%
Taxe sur le Foncier Bâti (TFPB)	43,84 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFPNB)	41,56 %

- DONNE tous pouvoirs au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers Délégués pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Mme Le Maire précise qu' au niveau du pays allonnais, les taux de la commune de Vivy restent élevés.

La commune de Vivy est toujours à la recherche de subventions.

DCM n°2024-02-019 – Versement d'un fonds de concours au Sieml pour les opérations d'extension de l'éclairage public dans le cadre de l'aménagement de la place Auguste Harrault et de l'Avenue des Deux Sœurs.

Rapporteur : M. Jean-Claude SOURDEAU

- Vu l'article L5212-26 du CGCT,
- Vu la délibération du comité syndical du SIEML décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,
- Vu le montant total à charge communal de 119 083,11€,

ARTICLE 1

La commune de Vivy par délibération du Conseil Municipal en date du 19 février 2024 décide de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEML pour travaux d'éclairage public dans le cadre de l'aménagement de la place Auguste Harrault et de l'Avenue des deux sœurs.

- Eclairage public (terrassements, fourreaux et câblage de terre – pose et câblage + rénovation des candélabres (Avenue des deux Sœurs))
- Montant de la dépense : 116 809,17€ Net de taxe
- Taux du fonds de concours : 75%
- Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 87 606,88€

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier en vigueur.

ARTICLE 2

Le conseil municipal de la commune de VIVY réuni le 19 février 2024

Vu la délibération d'adhésion au Sieml

Vu le détail estimatif des travaux d'extension du réseau basse tension pour un montant de 16 050,75€ HT.

Décide de participer financièrement aux travaux cités ci-dessus de la manière suivante :

Par règlement sur présentation d'un certificat d'achèvement des travaux, par le SIEML du montant de 4 202,00€ HT

Nature des travaux : extension basse tension

Travaux Sieml	Financement Sieml (Frais de dossier inclus)	Participation de la commune
Basse tension (extension)	11 848,75€	4 202,00€
TOTAL Hors Taxes	11 848,75€	4 202,00€

M. Pierre-Yves DEMION demande si le montant de ces travaux avait été prévu par le cabinet Résonance. Madame Le Maire confirme que ce montant n'avait pas été prévu.

ARTICLE 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 4

- Le Président du SIEML,
- Madame le Maire de Vivy
- Le Comptable de Vivy

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- OCTROIE un fonds de concours à verser au SIEML : 87 606,88€;
- DECIDE de participer aux travaux d'extension du réseau basse tension pour un montant de 4 202€ ;
- DONNE tous pouvoirs au Maire, aux Adjointes et aux Conseillers Délégués pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

DCM n°2024-02-020 – Agence de l'Eau – demande de subvention pour la revitalisation du centre-bourg : requalification des espaces publics Place Auguste Harraut et Avenue des Deux Sœurs.

Rapporteur : Mme Béatrice BERTRAND

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le dossier d'appel à projets pour la renaturation des villes et villages 2024.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la possibilité de demander, une subvention à l'Agence de l'Eau pour aider la commune dans lesdits travaux selon le plan prévisionnel suivant :

BESOINS			RESSOURCES				
Nature de la dépense	Montant du projet	Préciser en HT ou TTC (en TTC si vous ne récupérez pas la TVA ou si la somme n'est pas soumise à la TVA)	Financements	Montant subventionnable	Forme de l'aide (avance ou subvention)	Taux de l'aide en %	Montant de la contribution attendue
Dépenses d'investissement	1 933 028	HT	Agence de l'eau Loire-Bretagne	475 194	Avance	25%	475 194
Dépenses de fonctionnement (*)			DETR 2024 demandé	676 559	Subvention	35%	676 559
			Dispositif de soutien aux investissements département notifié	100 000	Subvention	5%	100 000
			Fonds vert 2023 notifié	251 093	Subvention	13%	251 093
			Total des ressources externes				1 502 846
			Autofinancement (total des besoins - ressources externes)				430 182
Total des besoins	1 933 028		Total des ressources				1 933 028

Madame Le Maire précise que cette demande de subvention est basée sur la gestion de l'eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE le plan prévisionnel de financement mentionné ;

- INSCRIRA les crédits concernant cette opération au budget principal ;
- DEMANDE une subvention à l'Agence de l'Eau aussi élevée que possible pour aider la commune dans lesdits travaux pour l'année 2024 ;
- DONNE tous pouvoirs au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers Délégués pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

DCM n°2024-02-021 – Travaux de rénovation énergétique d'un bâtiment pour développer le restaurant scolaire à Vivy – Demande de fonds de concours à la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

Rapporteur : M. SOURDEAU Jean-Claude

VU l'article L. 5214-16 – V du Code Général des Collectivités Locales permettant aux communautés de communes d'attribuer à leurs communes membres des fonds de concours afin de contribuer à la réalisation ou au fonctionnement d'un équipement,

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, et notamment les dispositions incluant la Commune de Vivy, comme l'une de ses communes membres,

VU le règlement d'attribution de fonds de concours, adopté en Conseil communautaire le 6 juillet 2023,

VU la délibération n°2023_09_055, en date du 11/09/2023, faite par la commune de VIVY sollicitant auprès de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire une subvention d'un montant de 50 000,00 € dans le cadre du programme « Rénovation énergétique d'un bâtiment pour la création d'un restaurant scolaire »,

Considérant que la commune de Vivy souhaite effectuer des travaux de rénovation énergétique d'un bâtiment pour la création d'un restaurant scolaire à Vivy, et que, dans ce cadre, il est envisagé de demander un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **SOLLICITE** auprès de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire un fonds de concours à hauteur de 50 000,00 euros en vue de participer au financement « Rénovation énergétique d'un bâtiment pour la création d'un restaurant scolaire à Vivy »,
- **DONNE** tous pouvoirs à Mme le Maire, ou l'un de ses adjoints, pour signer toutes pièces relatives à cette demande de fonds de concours, et notamment la convention à signer avec la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire,

DCM n°2024-02-022 – Dénomination chemin et attribution de numéros.

Rapporteur : M. Jean-Claude SOURDEAU

- **VU** l'article L 2121_29 du CGCT, qui précise que le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune, la compétence de la dénomination des lieux publics revient à l'assemblée délibérante.
- **VU** le projet de M. BAJAN, propriétaire de la parcelle ZD 256, souhaitant diviser cette parcelle en vue de 2 futures constructions,

Il est proposé au Conseil Municipal de dénommer le chemin qui permet l'accès aux deux futures parcelles.

- 1 Allée des Charmes
- 3 Allée des Charmes



M. Jean-Claude SOURDEAU indique que cette parcelle a une superficie d'environ 750 m².

Le Conseil Municipal fait plusieurs propositions de nominations en lien avec les arbres : « Chemin des Charmes ». Finalement, le Conseil Municipal a retenu « Allée des Charmes ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** les dénominations de chemin « 1 Allée des Charmes » et « 3 Allée des Charmes ».
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire, aux Adjointes et aux Conseillers Délégués pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

DCM n°2024-02-023 - Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) 2024 – demande de subvention pour un renforcement de son dispositif vidéoprotection au titre du programme S.

Rapporteur : M. Thierry NAUDIN

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de déploiement de la 2^{ème} phase de la vidéoprotection d'un coût prévisionnel de 22 441 € HT.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la possibilité de demander une subvention à Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire pour aider la commune dans les travaux de renforcement de son système de vidéoprotection au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) « *programme S* ».

M. Thierry NAUDIN mentionne qu'il s'agit de la deuxième vague de notre dispositif vidéoprotection. Sont concernés par cette installation, le pôle Loisirs des Bassauges ainsi que le parking situé derrière l'église. Il s'agira de caméras contextuelles et d'une caméra de lecture de plaques d'immatriculation. Mme Le Maire précise que beaucoup de communes font des demandes de subvention à ce sujet. Mme Le Maire constate que la commune subit moins de dégradations. Cet équipement dissuade.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **APPROUVE** l'opération de renforcement de son système de vidéoprotection ;
- **APPROUVE** le plan prévisionnel de financement suivant :

BESOINS			RESSOURCES				
Nature de la dépense	Montant du projet	Préciser en HT ou TTC (en TTC si vous ne récupérez pas la TVA ou si la somme n'est pas soumise à la TVA)	Financements	Montant subventionnable	Forme de l'aide (avance ou subvention)	Taux de l'aide en %	Montant de la contribution attendue
Dépenses d'investissement	22 241	HT	FIPD	4 448		20%	4 448
			Total des ressources externes				4 448
			Autofinancement (total des besoins - ressources externes)				17 793
Total des besoins	22 241		Total des ressources				22 241

- INSCRIT les crédits concernant cette opération au budget principal ;
- DEMANDE une subvention à Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire aussi élevée que possible pour aider la commune dans lesdits travaux au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) « *programme S* » ;
- DONNE tous pouvoirs au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers Délégués pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Questions diverses

- Voie verte

Madame Le Maire rapporte que le projet « Voie Verte » est porté par la commune de Longué Jumelles. Le montant de l'étude s'élève à environ 15 000€ ; il sera proratisé au nombre d'habitants.

A ce jour, la décision de la Ville de Saumur est attendue.

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire doit apporter son aide au niveau du dossier.

Ce projet verra vraisemblablement le jour au cours du prochain mandat.

- Commission Sport le 20 février 2024

Il sera évoqué lors de cette commission de donner un nom au stade du Ciron : Daniel Brault ?

Daniel Brault était natif de Vivy et très impliqué.

- Mme Le Maire évoque la fermeture probable d'une classe de l'Ecole La Vétusienne à la prochaine rentrée scolaire.

En effet les effectifs sont en baisse.

Depuis 3 ans il y avait la menace d'une fermeture de classe.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au **lundi 18/03/2024 à 18h30** à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25.

Délibérations du 19/02/2024

Numéro	Date	Objet
2024-02-017	19/02/2024	Subvention associations 2024
2024-02-018	19/02/2024	Vote taux imposition 2024
2024-02-019	19/02/2024	Versement d'un fonds de concours au Sieml pour les opérations d'extension de l'éclairage public dans le cadre de l'aménagement de la place Auguste Harrault et de l'Avenue des Deux Sœurs
2024-02-020	19/02/2024	Agence de l'Eau – demande de subvention pour la revitalisation du centre-bourg : requalification des espaces publics Place Auguste Harrault et Avenue des Deux Sœurs
2024-02-021	19/02/2024	Travaux de rénovation énergétique d'un bâtiment pour développer le restaurant scolaire à Vivy _ Demande de fonds de concours à la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire
2024-02-022	19/02/2024	Dénomination chemin et attribution de numéros
2024-02-023	19/02/2024	Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) 2024 – demande de subvention pour un renforcement de son dispositif vidéoprotection au titre du programme S

Signatures

BERTRAND Béatrice <i>Maire</i>	
COLLARD Cynthia <i>Secrétaire de séance</i>	